

Promouvoir L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN ÎLE-DE-FRANCE



© Clémence Louise Biau



© Stéphane Lagoutte/1YOP





SOMMAIRE

04

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN ÎLE-DE-FRANCE

06 3 QUESTIONS SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

08 LES ENJEUX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR LA RÉGION

12

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

14 L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : ÇA COMMENCE PAR LES TERRITOIRES !

16 CRÉER UNE DYNAMIQUE CITOYENNE

18 AGIR POUR LE ZÉRO DÉCHET ET TRANSFORMER LES DÉCHETS EN RESSOURCES

20 FORMER LES PROFESSIONNELS ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE DEMAIN

22 INTÉGRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

24

FAIRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES LES MOTEURS DU CHANGEMENT

26 MOBILISER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES VERS UN MODÈLE ÉCONOMIQUE RÉSILIENT

30 DÉVELOPPER LES PRODUCTIONS LOCALES ET RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

32 AMÉNAGER ET CONSTRUIRE AVEC UNE LOGIQUE CIRCULAIRE

36 DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LA CULTURE, LE SPORT ET LE TOURISME

40 IMPLIQUER LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR INNOVER

42

LES 8 ENGAGEMENTS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Promouvoir l'économie circulaire en Île-de-France

Nos sociétés modernes industrialisées se sont construites sur un modèle de production et de consommation linéaire, dont les limites économiques, sociales et environnementales sont devenues évidentes au cours des dernières années. Avec la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, la prise de conscience de la vulnérabilité de ce système s'est encore aiguisée. Et reconquérir une part de souveraineté dans les productions stratégiques est devenue une nécessité. Face à cette réalité, la Région Île-de-France a adopté une nouvelle stratégie de développement de l'économie circulaire en septembre 2020.

A lors que le modèle économique linéaire obéit à une logique selon laquelle on extrait, on produit, on consomme et on jette, le modèle circulaire suppose de commencer par mobiliser les produits existants avant de consommer de nouvelles ressources naturelles. Ce changement de paradigme bouleverse nos façons de produire et de consommer et engage toutes les activités économiques. La Région a pris des engagements forts pour tendre vers le « zéro déchet » : par la

réduction des quantités de déchets ultimes et non valorisables, et en agissant sur toutes les étapes de leur production. Depuis 2016, plus de 340 subventions à des projets ont été votées pour un montant global de 33 M€. Rallongement de la durée de vie des produits, lutte contre les gaspillages et l'obsolescence programmée, développement de consignes pour le réemploi et le vrac, ressourceries, éco-conception, et plus globalement filières de tri, de recyclage et de compostage : l'objectif consiste à limiter la surconsommation et repenser les usages. En amont,

la distribution doit évoluer vers une logistique inversée renforcée et des circuits d'approvisionnement relocalisés. Le retour au sol doit aussi se développer, pour éviter l'épuisement des ressources.

Une ambition régionale pour sortir du modèle linéaire d'ici 2030

Pour mettre en place des actions en faveur de l'économie circulaire, les axes de travail de la Région s'inscrivent dans

20
tonnes

de matières par an :

c'est ce que consomme un Francilien. Légèrement plus que la moyenne française (18 tonnes par habitant et par an).

Le recyclage des matériaux et la revalorisation énergétique des déchets n'exploitent aujourd'hui que

5%

de la valeur initiale des matières premières.

Si tous nos déchets pouvaient être recyclés, les matières ainsi produites ne couvriraient que

14%

des besoins actuels en matières premières. Il est donc indispensable de faire évoluer aussi nos modes de production, conception, distribution et consommation.

Stratégie régionale pour l'économie circulaire

Ambition : passer d'un modèle de consommation linéaire à un modèle circulaire d'ici 2030

10 objectifs



moins de ressources pour produire les mêmes richesses



relocaliser les industries stratégiques en repensant leurs business modèles et en utilisant les ressources locales



100% des territoires franciliens engagés dans l'économie circulaire



multiplier par 2 l'approvisionnement local et renouvelable du secteur de la construction



réduire de 60% le gaspillage alimentaire



multiplier par 5 les produits locaux dans les assiettes des Franciliens



multiplier par 2 l'offre de réemploi, de réutilisation, de réparation



développer l'offre de **formations professionnelles** à l'économie circulaire



0 déchet dans le tourisme, la culture et le sport



faire de la commande publique un moteur de l'économie circulaire

3 axes



accompagner les territoires dans cette transformation



engager l'économie dans une relance verte, circulaire et solidaire



agir en maître d'ouvrage et être exemplaire (lycées, achats et commandes publiques)

une stratégie globale pour sortir du modèle linéaire d'ici 2030. L'ambition est de devenir un territoire leader en matière d'économie circulaire, source de compétitivité et de relocalisation d'activités, de solidarité, d'innovation sociétale et d'emploi.

À l'échelle régionale, tous les acteurs doivent se mobiliser sur les enjeux d'aménagement du territoire et de développement économique : les territoires, les entreprises, le tissu associatif, l'enseignement, la formation, la culture, la recherche et l'innovation. Ils constituent autant de leviers dont l'économie circulaire a besoin pour trouver son élan, et que la Région peut appuyer. Son vaste champ de compétences et sa capacité à mobiliser les acteurs en font un échelon essentiel pour agir efficacement en faveur de cette transformation vers une économie circulaire.

UN CADRE EUROPÉEN ET NATIONAL

Au niveau européen, le « Paquet économie circulaire » adopté en mai 2018 a fixé des objectifs ambitieux aux États membres, relatifs à la gestion des déchets et à appliquer d'ici 2020 et 2030. Le « Plan d'action pour l'économie circulaire », voté en mars 2020, structure plus de 50 actions autour de la durabilité des produits et la réduction des déchets, dans des secteurs prioritaires comme le plastique, le textile, l'électronique, les batteries, la construction et l'alimentation. Il prévoit également des mesures pour développer la création d'emplois et la formation

en matière d'économie circulaire. En France, la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire confirme le rôle des Régions dans la coordination et l'animation des actions conduites par les différents acteurs en matière d'économie circulaire (article L 4211-1 du CGCT). Cette loi détaille cinq grands axes d'action : sortir du plastique jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; mieux produire.

3 questions sur l'écon

1 QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des biens et services, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement, tout en développant le bien-être des individus.

Elle s'oppose ainsi au modèle linéaire. Ce changement de paradigme modifie nos façons de produire et de consommer, en décorrélant la croissance économique de la quantité de matières premières consommées.

POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS ÉCOLOGIQUE, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS ÉQUITABLE

L'économie circulaire est une nouvelle façon de produire et de consommer qui concerne tous les acteurs de la société (citoyens, collectivités locales, administrations, entreprises, associations...).

NOUVELLES PRATIQUES DES PRODUCTEURS

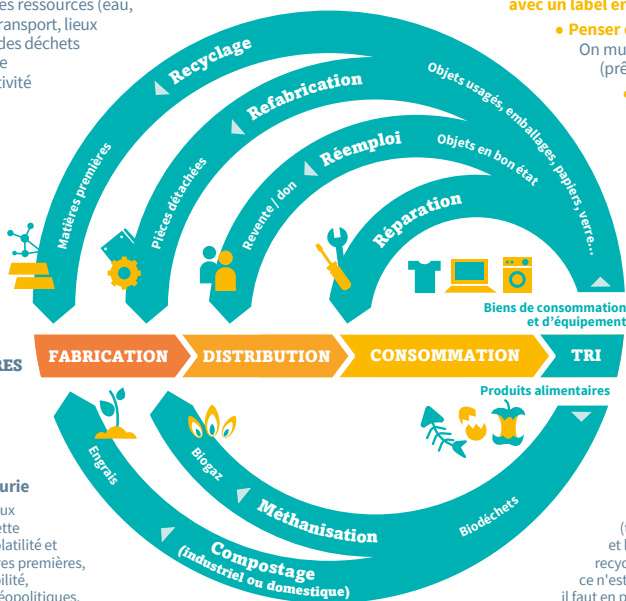
- **L'écologie industrielle et territoriale**
On mutualise l'utilisation des ressources (eau, énergie...) et des services (transport, lieux de travail...); par exemple, des déchets peuvent devenir une matière première pour une autre activité
- **L'écoconception**
On conçoit les produits pour limiter leurs impacts sur l'environnement sur tout leur cycle de vie
- **L'économie de la fonctionnalité**
On vend l'usage des biens plutôt que les biens eux-mêmes

NOUVEAUX COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

- **Consommer moins et privilégier les produits avec un label environnemental**
- **Penser collaboratif**
On mutualise entre particuliers (prêt, location, échange)
- **Utiliser durablement**
On entretient et répare les objets pour les garder plus longtemps
- **Bien trier ses déchets**
On permet aux centres de traitement de récupérer des matières qui serviront à fabriquer de nouveaux objets

MOINS D'EXTRACTION DE MATIÈRES PREMIÈRES

Certains ressources sont menacées de pénurie
C'est le cas de nombreux métaux (cuivre, argent, zinc, nickel). Cette rareté va entraîner une volatilité et une hausse des prix des matières premières, mais aussi des risques d'instabilité, de tensions, voire de conflits géopolitiques.



MOINS DE DÉCHETS ET PLUS DE VALORISATION

Le recyclage des déchets ne suffira pas !
Recycler consomme de l'énergie (transport, process industriels...) et les déchets ne sont pas tous recyclables, et quand ils le sont, ce n'est pas à l'infini. Par conséquent, il faut en produire moins.

conomie circulaire

2 POURQUOI L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EST-ELLE AUJOURD'HUI ESSENTIELLE ?

Le modèle d'économie linéaire qui consiste principalement à extraire, produire, consommer et jeter ne permet plus d'appréhender un futur viable pour notre planète et notre économie.

Il devient crucial de trouver les leviers nécessaires pour ne plus gaspiller les ressources et intensifier leur utilisation, dans une logique circulaire, tout en diminuant les impacts environnementaux des activités humaines.

Ces objectifs reposent à la fois sur une production et une offre de biens et de services repensées, une consommation et un comportement citoyens raisonnés, et une gestion des déchets reconsidérée en gestion des ressources.

3 QUELS SONT SES GRANDS PRINCIPES ?

La transition vers une économie circulaire consiste à :

réduire la consommation de ressources naturelles, en particulier non renouvelables, en activant les ressorts de la sobriété, de l'efficacité, de la modularité, de la réversibilité, mais aussi de la solidarité,

optimiser l'utilisation des ressources naturelles grâce aux logiques de coopération, de mutualisation, de cycle de vie, dans une vision « circulaire »,

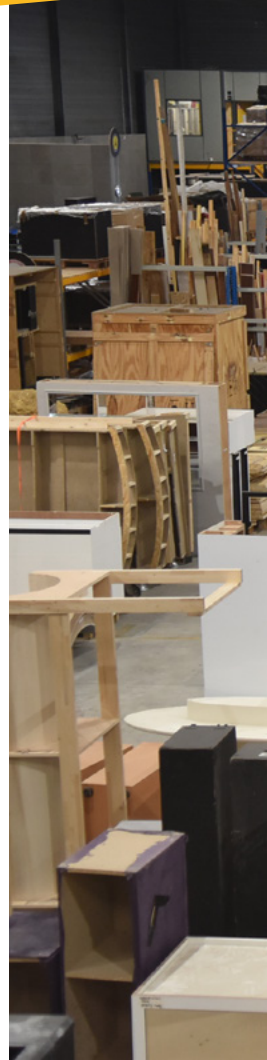
lutter contre les gaspillages et l'obsolescence programmée en repensant nos besoins, et en y apportant de nouvelles réponses dès l'amont (écoconception, économie de fonctionnalité et de partage...),

passer de la gestion des déchets à la gestion de ressources, en favorisant la réparation, le réemploi, le remanufacturing, et en proposant une offre locale de matières premières issues du recyclage,

sécuriser l'approvisionnement et réduire les flux entrants de ressources sur le territoire ; nourrir la capacité des territoires à extraire, produire, transformer et consommer localement des ressources.

Les enjeux de l'économie circulaire pour la Région

En garantissant un développement économique compétitif et la création des emplois durables et non délocalisables, l'économie circulaire augmente la résilience de la Région face aux crises. En s'appuyant sur ses ressources locales, elle assure sa souveraineté en approvisionnement de matières premières et la continuité de sa production stratégique. Elle promeut la sobriété et la solidarité en transformant les politiques publiques. Elle contribue également à la lutte contre le changement climatique.





1. Gagner en compétitivité et créer des emplois

Face aux contraintes qui pèsent dès à présent sur l'accès aux ressources naturelles, la démarche d'économie circulaire engage les acteurs économiques à adapter leurs stratégies.

L'intérêt économique est réel puisque les entreprises qui privilégient un approvisionnement local pour leurs matières premières sont moins exposées à leurs variations de prix. Elles augmenteraient leur rentabilité de manière significative : la Commission européenne estime que l'économie circulaire permettrait d'économiser l'équivalent de 8 % du chiffre d'affaires des entreprises industrielles¹.

Parce qu'elle a besoin d'une grande diversité de compétences, et d'une proximité aux consommateurs, l'économie circulaire pérennise les emplois et les répartit sur les territoires. Elle est aussi source d'innovation, en favorisant la coopération avec des acteurs économiques de tous horizons.

L'économie circulaire ouvre également l'accès à des financements innovants ou à la commande publique, qui intègrent désormais des critères au-delà des indicateurs économiques traditionnels. Enfin, de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux, les consommateurs s'orientent vers des entreprises qui mettent en place des démarches cohérentes avec leurs convictions. Ce qui élargit les marchés potentiels des entreprises.

80%

des ressources utilisées par la Région proviennent de l'extérieur : 52 % d'autres régions, 48 % de l'étranger².

À terme, cette démarche multiplie ainsi les opportunités en matière de créations d'activités, de services, de produits et d'emplois non délocalisables.

2 Mieux surmonter les crises

La démarche d'économie circulaire augmente la résilience de la Région face aux crises, en limitant sa dépendance aux autres territoires, et en instaurant une circulation durable des ressources en son sein. Conséquence de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, les entreprises ont

pris conscience de la vulnérabilité du modèle actuel. Elles doivent désormais s'attacher à tisser des chaînes d'approvisionnement plus courtes, moins concentrées, et qui réemploient les matériaux et composants. Les « boucles locales » ainsi créées génèrent moins de pollution et de déchets, favorisent les synergies entre acteurs du territoire et ouvrent la voie à des offres innovantes. Les horizons

sont prometteurs par exemple dans la production de systèmes électroniques stratégiques, de matériels médicaux et paramédicaux, textiles, bois et matériaux de construction. La relocalisation des approvisionnements alimentaires, leur diversification, la proximité « entre la fourche et la fourchette », le lien entre producteurs, transformateurs et consommateurs figurent aussi au rang des priorités.



» CHANGER NOTRE MODE DE CONSOMMATION DU FONCIER : PASSER À UNE GESTION CIRCULAIRE

L'étalement urbain et la pression foncière nécessitent de considérer le foncier comme une ressource finie et rare, intégrant en son sein la biodiversité. Et de réels arbitrages doivent être opérés lors des projets d'aménagement. Pour optimiser son utilisation, il faut s'appuyer sur les orientations suivantes :

- le recyclage du foncier, tant sur les projets de construction que sur ceux de renouvellement urbain, plutôt que l'utilisation du foncier vierge (réversibilité),
- l'anticipation du cycle de vie du foncier, en planifiant ses fonctions à l'échelle territoriale et la possibilité de les faire évoluer et durer dans le temps (mutabilité),
- la mutualisation du foncier, notamment pour les acteurs économiques,
- la démocratisation de l'usage du foncier plutôt que sa propriété,
- la prise en compte des besoins en fonction des gisements disponibles.

© Stéphanie Lacombe

3. Rester indépendante

Grande consommatrice de ressources non renouvelables, la région Île-de-France met sous pression les milieux naturels d'où elles sont extraites. Aussi, elle se révèle dépendante d'autres territoires pour des ressources indispensables à son fonctionnement. Conséquence : la question de la soutenabilité à long terme de l'approvisionnement de ces ressources se pose. Pour y faire face, des pistes de progression existent : production locale, circuits d'approvisionnement raccourcis, responsabilisation de la consommation, chasse aux gaspillages, etc. La gestion et la réduction des déchets s'imposent également au cœur des enjeux. Et leurs processus de tri, de collecte, de valorisation et de réemploi doivent être optimisés. La logique de sobriété devient essentielle, pour notre système alimentaire, énergétique et les politiques d'aménagement.

4. Décarboner et lutter contre le changement climatique

Améliorer le rendement énergétique et accélérer la transition vers les énergies renouvelables constituent deux piliers essentiels à la lutte contre le changement climatique. Plus encore, c'est en augmentant l'efficacité de l'utilisation des matières premières que les émissions de gaz à effet de serre diminueront.

Par exemple, une exploitation plus intensive des bâtiments résidentiels, une conception économe en matériaux, un meilleur réemploi et un recyclage des matériaux de construction, un recours au bois récolté de façon durable et aux matériaux biosourcés, etc. pourraient faire baisser de 35 % à 40 % les émissions liées à la construction, à l'utilisation et à la déconstruction des habitations³.

60%

de la consommation totale de matières de l'Île-de-France est dédiée à l'énergie, l'alimentation et l'aménagement⁴.

1800

milliards d'euros par an : c'est le montant estimé de l'avantage économique total qui pourrait être atteint à l'échelle européenne en passant à un modèle circulaire⁵.



SUIVI DE LA CONSOMMATION DE RESSOURCES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

La Région a mandaté l'Institut Paris Region pour créer une mission transversale d'observation de ses ressources. Cinq types de flux et de gisements seront suivis : les produits agricoles et alimentaires, les déchets, les matériaux de construction, les produits finis et les minerais métalliques.

Cette mission s'inscrit dans la continuité d'une étude menée en 2018, au cours de laquelle la Région a analysé sa consommation de matières et de ressources, sa production de déchets et ses émissions de pollutions.

In fine, cette mission permettra d'identifier les actions prioritaires,

préciser les leviers, outils ou acteurs susceptibles d'intervenir. Elle facilitera la création de synergies et le transfert de matière d'un secteur à un autre... En bâtissant des scénarios prospectifs, elle contribuera à évaluer les marchés des matières premières issues du réemploi et du recyclage et les débouchés économiques.

Source 1 : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/circular-economy-factsheet-waste-management_en.pdf.

Source 2 : « Bilan de flux de matières de la région Île-de-France en 2015 », réalisé par Augiseau, V. et Barles, S. (Université Paris I Panthéon-Sorbonne, UMR Géographie-Cités) pour la Région Île-de-France, 2018.

Source 3 : IRP (2020). « Resource Efficiency and Climate Change: Material Efficiency Strategies for a Low-Carbon Future ». Hertwich, E., Lifset, R., Pauliuk, S., Heeren, N. A report of the International Resource Panel. United Nations Environment Programme, Nairobi, Kenya.

Source 4 : « Bilan de flux de matières de la région Île-de-France en 2015 », réalisé par Augiseau, V. et Barles, S. (Université Paris I Panthéon-Sorbonne, UMR Géographie-Cités) pour la Région Île-de-France, 2018.

Source 5 : étude « Growth Within: A Circular Economy Vision for a Competitive Europe » publiée en 2015.

Accompagner les acteurs du territoire

Développer les actions qui permettront à l'Île-de-France de mettre le cap vers une économie circulaire nécessite l'implication de tous : citoyens, associations, entreprises, collectivités.

Dans l'objectif d'impliquer chacun pour aller vers une économie circulaire, la Région épaula les acteurs locaux pour déployer des solutions collectives et concrètes. Elle pilote et accompagne les projets zéro déchet et d'économie circulaire en facilitant les interactions entre eux, en accentuant leur coopération, et en contribuant au développement des compétences de chacun.

Derrière l'engagement citoyen, se trouve ainsi la nécessité de faire évoluer les comportements et modes de consommation des Franciliens. L'objectif : développer une consommation responsable, lutter contre les gaspillages, réparer, réutiliser, composter, favoriser l'économie de partage... Pour approvisionner les filières stratégiques de la région en matières premières locales, et pour réduire les déchets et les transformer en ressources, l'écoconception, la mutualisation, le réemploi et le développement des procédés d'upcycling et de recyclage deviennent prioritaires.

Cela nécessite d'étoffer les connaissances et les compétences des jeunes et des professionnels. Autant d'évolutions dont la réalité doit également se traduire par une adaptation des pratiques de la commande publique et une intégration des exigences environnementales. Le chantier est vaste, mais l'Île-de-France peut s'appuyer sur la richesse de ses ressources naturelles (agricoles, minérales, etc.), mais aussi humaines, scientifiques et industrielles.





© iStock

L'économie circulaire : ça commence par les territoires !

Les collectivités locales jouent un rôle clé pour la transition vers l'économie circulaire. Elles contribuent à mettre en place des circuits courts d'approvisionnement pour une consommation plus responsable, notamment en créant des synergies entre des acteurs et au sein de territoires très divers (zones urbaines, périurbaines et rurales). En développant la coopération, elles favorisent le partage et l'échange de savoir-faire. Panorama d'initiatives favorisant leur engagement.

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « territoires franciliens circulaires »



En partenariat avec l'ADEME, la DRIEAT (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France) et la Banque des Territoires, la Région lance un AMI « territoires franciliens circulaires », pour mobiliser et accompagner les territoires dans une démarche d'économie circulaire et de gestion raisonnée des ressources. L'un des objectifs de cet AMI est de dévelop-

per l'écologie industrielle et territoriale en Île-de-France. Cet AMI fait l'objet de plusieurs sessions. Pour en savoir plus : <https://www.iledefrance.fr/ami-territoires-franciliens-circulaires-demarches-decologie-industrielle-et-territoriale-eit>

Communauté de territoires engagée dans l'économie circulaire

En partenariat avec la Région, l'Institut Paris Region porte la création et l'animation d'une communauté d'élus et de techniciens référents, engagés dans l'économie circulaire. Leur rôle : fédérer les initiatives et faciliter les retours d'expériences, partager et former aux bonnes pratiques, animer des groupes de travail et contribuer au déploiement de l'AMI « territoires franciliens circulaires ».

100%
des territoires franciliens engagés
dans l'économie circulaire en 2030.





Innovation et expérimentation au sein des Parcs naturels régionaux (PNR)

En partenariat avec l'Institut Paris Region¹, la Région expérimente avec les PNR des initiatives dans les domaines de l'écologie industrielle et territoriale, et de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. L'objectif : intégrer ces critères dans les contrats de parcs 2021-2023 et développer des synergies entre les territoires franciliens ruraux, périurbains et urbains pour diffuser les fondements de l'économie circulaire.

Source 1 : l'Institut Paris Region a pour mission essentielle de réaliser des études et travaux nécessaires à la prise de décision de la Région Île-de-France et de ses partenaires. Il intervient

» UN EXEMPLE D'ACTION CONCRÈTE : LES TERRITOIRES CIRCULAIRES

Territoires engagés dans une démarche d'économie circulaire et de gestion maîtrisée des ressources

La Région Île-de-France apporte son soutien à plusieurs territoires d'ores et déjà engagés dans une démarche d'économie circulaire et de gestion maîtrisée des ressources.

Comme par exemple le territoire Cœur Essonne Agglomération (91), qui a adopté une stratégie complète depuis 2018 sur les thèmes des déchets du BTP et des entreprises, de l'agriculture, des circuits courts, du commerce équitable, du réemploi et de la transition énergétique.

De même, la Région soutient depuis son origine le projet « métabolisme urbain » de l'EPT Plaine Commune (93), qui a pour objectif le développement d'un modèle d'aménagement de territoire soutenable. L'objectif de la première phase opérationnelle du projet était notamment d'expérimenter une démarche de réemploi, réutilisation et recyclage inter-chantiers des matériaux du BTP à partir de 30 sites pilotes. Un second volet, démarré en 2020, a vocation à s'appuyer sur les résultats de la première phase pour généraliser l'économie circulaire sur tous les chantiers du territoire.

dans les domaines de l'urbanisme, des transports et de la mobilité, de l'environnement, de l'économie et des questions de société.
<https://www.institutparisregion.fr/>

Créer une dynamique citoyenne

Trois Français sur quatre se déclarent préoccupés par l'environnement en 2019¹, et leurs comportements évoluent sensiblement. À l'échelle régionale, composteurs de quartiers, ressourceries, offre d'emballages réutilisables et consignés, magasins de vrac, etc. se multiplient. Pourtant, un changement plus profond et durable des pratiques et des modes de consommation est indispensable. Et la Région soutient un ensemble d'actions pour accélérer cette transition.

Budget participatif écologique et solidaire de la Région Île-de-France

Depuis 2020, un budget participatif finance des projets citoyens locaux en faveur de l'environnement. Les Franciliens sont invités à voter en ligne pour désigner leurs projets favoris dans cinq thématiques, dont l'économie circulaire (lire encadré).

Pour en savoir plus : <https://budgetparticipatif.smartidf.services/>

« Mon réflexe zéro déchet » : le service numérique de la Région



Conçu avec des associations environnementales franciliennes, le portail environnement de la Région aborde

cinq thématiques, dont celles des déchets et de l'économie circulaire, et qui est mis à jour tous les ans. Parmi ses objectifs : aider les Franciliens à consommer de manière plus responsable grâce à une cartographie des lieux, les aider à comprendre les enjeux et à initier une démarche zéro déchet.

Pour en savoir plus : <https://monreflexezerodechet.smartidf.services/>



© Hugues-Marie Duclos

D'ici 2024,

500 M€

seront consacrés à la relance de l'investissement public local en matière d'environnement.

Panel « économie circulaire » de jeunes Franciliens

Pour soutenir les jeunes qui veulent contribuer au « monde d'après », la Région a décidé de réunir un panel de Franciliens au sein du Conseil régional des jeunes d'Île-de-France. Ce groupe travaillera régulièrement en commissions thématiques portant sur l'économie circulaire.

Source 1 : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ademe_lalettre_strategie_57.pdf

» BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : LES FRANCILIENS ONT VOTÉ !



Le Budget participatif écologique et solidaire de la Région, c'est la possibilité offerte à tous les Franciliens de devenir acteurs de l'environnement en Île-de-France. Et cela, dans le cadre d'une démarche citoyenne régionale d'une ampleur inédite : 500 millions d'euros sur 5 ans (de 2020 à 2025) y sont consacrés ! Après 2 sessions qui ont permis de financer 1 153 projets écologiques et solidaires d'entreprises, associations et autres collectifs

franciliens, place à la 3^e session. Après la phase du dépôt des projets du 19 mai au 6 juillet 2021, puis la sélection des projets éligibles, les Franciliens avaient du 7 au 26 octobre 2021 pour voter pour leurs projets préférés. Au total, plus de 65 000 votes ont été récoltés. L'annonce des lauréats a lieu fin novembre 2021.

Les projets proposés doivent s'inscrire dans l'une de ces 6 catégories : l'alimentation ; la biodiversité et les espaces verts ; le vélo et les mobilités propres du quotidien ; la propreté, la prévention et la gestion des déchets, l'économie circulaire ; les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; la santé environnementale.

Agir pour le zéro déchet et transformer les déchets en ressources

Fortement consommatrice de ressources, l'Île-de-France est aussi grande productrice de déchets. C'est pourquoi l'enjeu prioritaire consiste à agir en amont pour prévenir la production de déchets, favoriser la réparation et le réemploi pour allonger la durée de vie des produits, créer des boucles locales, et renforcer et pérenniser celles qui existent. En passant d'une « simple » gestion des déchets à une économie des ressources, les déchets peuvent en effet être réemployés ou recyclés et devenir des ressources locales pour les entreprises franciliennes.

Appel à projets « Île-de-France zéro plastique »



En 2020, la Région s'est appuyée sur l'Institut Paris Region pour analyser la filière « plastiques » en Île-de-France. Sur la base de ces travaux et d'ateliers collaboratifs avec les acteurs locaux, un appel à projets sera lancé

pour réduire l'usage du plastique et agir sur son cycle de vie.

AMI « Innover pour réduire, réparer, réemployer et recycler »



Cet appel à manifestation d'intérêt vise à identifier des solutions innovantes

de réduction, de réemploi, de réparation, et de recyclage afin de faire émerger des synergies, et à moyen terme des boucles locales, de nouvelles compétences, des savoir-faire et activités au service de l'économie circulaire. Il permettra de sélectionner puis de financer des solutions innovantes pour éliminer les emballages jetables, lutter contre le gaspillage alimentaire et renforcer la gestion de proximité des biodéchets, assurer la continuité



© Lisa Jacquemin-Biland

du geste de tri hors foyers et accélérer une consommation et une production circulaire. Pour en savoir plus : <https://www.iledefrance.fr/ami-innover-pour-reduire-reemployer-reparer-et-recycler-les-dechets>

AMI « Recyclage des masques à usage unique »



En décembre 2020, la Région a lancé un AMI « Recyclage des masques à usage unique » pour recenser des solutions de dispositifs de collecte et de recyclage dédiés permettant, à terme, le développement d'une filière de recyclage du polypropylène en Île-de-France. De février à mars 2021, 20 candidatures d'une grande diversité ont pu ainsi être réceptionnées et analysées pour faire l'objet d'un accompagnement de la Région. Pour en savoir plus : <https://www.iledefrance.fr/apportez-vos-solutions-pour-recycler-les-masques-jetables-de-la-lutte-anti-covid-19>

Plan d'action pour un foncier accessible aux activités de réemploi, tri, transit, et recyclage



Pour faciliter la rencontre entre les besoins des acteurs de l'économie circulaire et les offres des gestionnaires

du foncier, la Région s'est associée à l'Institut Paris Region, la Société d'économie mixte Territoire et Investissement et à l'EPFIF (Établissement Public Foncier d'Île-de-France) pour élaborer un plan d'action concret. L'objectif : faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande, favoriser la mise en visibilité des sites disponibles et l'implantation des activités liées à l'économie circulaire.

» EN FINIR AVEC LE TOUT JETABLE

Depuis 2018, la Région a soutenu une trentaine de projets de start-up et entreprises qui développent la consigne pour réemployer les emballages, et proposent des modes de distribution et de consommation alternatifs au tout jetable pour un montant global de presque 2,5 millions d'euros. Par exemple, la société Uzaje développe des solutions industrielles et logistiques pour la réutilisation de contenants et emballages consignés. Elle conçoit et propose des stations de lavage industrielles afin de répondre aux besoins des acteurs de la restauration collective et commerciale, de la distribution alimentaire et des industries agro-alimentaires. Grâce au soutien

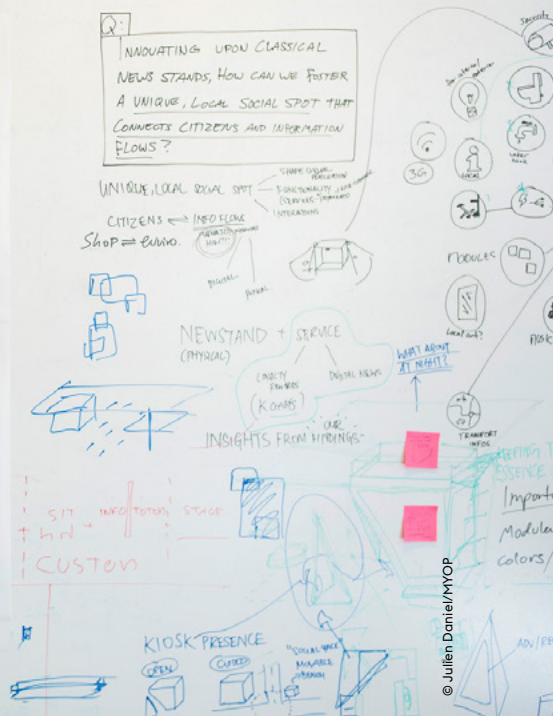
financier de la Région, en juillet 2020, Uzaje a pu emménager dans ses propres locaux. Elle y a installé un tunnel de lavage plus adapté et l'ensemble des matériels de contrôle et d'encaissage-décaissage pour assurer une qualité optimale de lavage des contenants. Elle participe également au projet RECOLIM, porté par les syndicats franciliens, SYREC, le SIRESCO, le SIVURESC, pour expérimenter les solutions pour répondre aux obligations de la loi Egalim qui prévoit l'interdiction en 2025 de l'utilisation des contenants en plastique pour la cuisson ou la remise en température dans la restauration collective à destination d'enfants, jeunes enfants et étudiants.

Former les professionnels et développer les compétences de demain

Porteurs de croissance et d'emplois non délocalisables, les métiers liés à l'économie circulaire font appel à une grande variété de compétences et de qualifications. L'objectif aujourd'hui consiste à étoffer et adapter l'offre de formations pour assurer, demain, le déploiement de l'économie circulaire.

THE KIOSK OF THE FUTURE.

- ① How To Sell
- ② Sell newspaper
- ③ Communicate an original policy



Financement de formations

La Région contribue au financement de formations professionnelles à l'économie circulaire, en apportant une « Aide individuelle régionale vers l'emploi (AIRE) », et à l'échelle territoriale en menant des « Actions territorialisées » visant à créer des formations. Elle aussi mène un appel à projets « Pacte régional pour l'investissement dans les compétences (PRIC) » pour adapter l'offre de formation aux besoins.

Offre étoffée de formations



La Région étendra l'offre de formations professionnelles à l'économie circulaire dans le cadre du dispositif Programme régional de formation pour l'emploi (PRFE) dès 2022. Elle s'appuiera sur un diagnostic des modules existants et des capacités des organismes de formation à proposer ce type de formation.

Nouveaux métiers

Pour faciliter l'orientation vers les métiers de l'économie circulaire, cette thématique sera intégrée au portail d'orientation ORIANE et dans ses trophées. Elle sera également présentée lors des matinales et de la semaine des métiers du développement durable. Des journées de sensibilisation aux métiers de l'économie circulaire seront dédiées aux jeunes.

À partir de 2022, l'offre de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi aux métiers de la **croissance verte et de l'économie circulaire sera multipliée par**



DES DEMANDEURS D'EMPLOI FORMÉS POUR DEVENIR AMBASSADEURS DU TRI DES BIODÉCHETS

Moulinot, entreprise sociale et solidaire francilienne, spécialiste de la gestion des déchets alimentaires, a lancé en 2020 une formation d'ambassadeur du tri des biodéchets, à destination de demandeurs d'emploi. Une initiative soutenue par le Pacte régional pour l'investissement dans les compétences (PRIC) de la Région.

Intégrer l'économie circulaire dans les marchés publics

Pour lutter contre le gaspillage et développer l'économie circulaire, les acheteurs de la commande publique doivent désormais tenir compte de critères liés à la réduction de la consommation de plastiques à usage unique et de la production de déchets. Ils doivent aussi privilégier les biens issus du réemploi ou de matières recyclées.



Mission d'appui au développement des Achats publics circulaires et environnementaux (MAPCE)



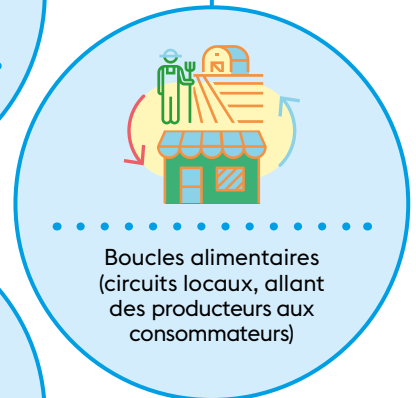
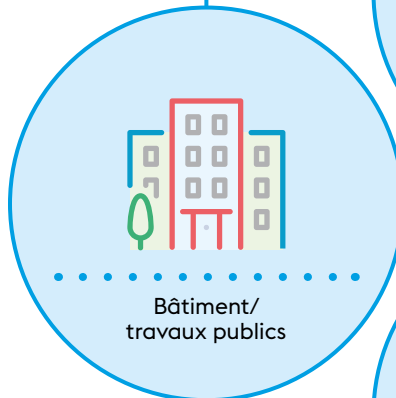
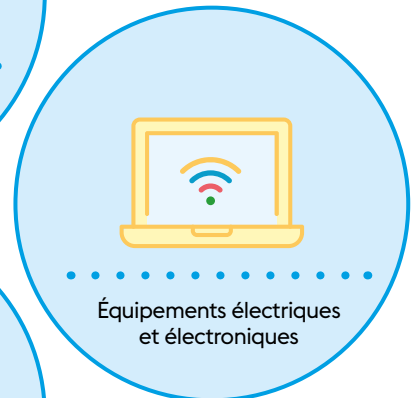
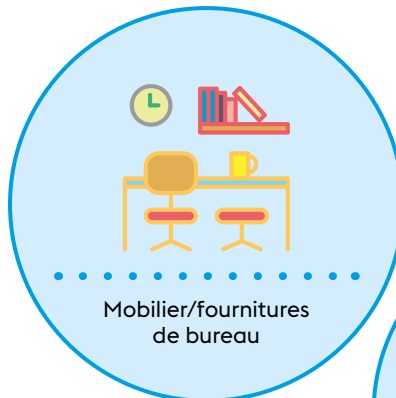
Sous l'impulsion de la Région, de l'État et de l'ADEME, le GIP Maximilien aide désormais les acheteurs franciliens à inclure des critères environnementaux et d'économie circulaire dans leur commande publique. Ce portail des marchés publics franciliens, qui fédère 370 membres, facilite ainsi pour les acheteurs et entreprises l'intégration de l'économie circulaire sur des catégories d'achats prioritaires.

La commande publique
représentait

16,5
milliards d'€

en 2019 en Île-de-France,
soit 20% de la commande publique
française.

LES 5 CATÉGORIES D'ACHATS PRIORITAIRES



Faire des acteurs économiques les moteurs du changement



La transition vers une économie circulaire offre d'immenses opportunités de créations de services, de produits et d'emplois non délocalisables. Pour atteindre ce cercle vertueux, tous les secteurs d'activités doivent interroger et transformer leur modèle de développement, afin d'agir en coopération et assurer leur compétitivité. Soutenus par la Région, ce sont ces engagements qui porteront une relance verte, circulaire et solidaire.

Parce que les entreprises doivent repenser leur fonctionnement, la Région les accompagne pour redéfinir leurs circuits d'approvisionnement et intégrer les problématiques environnementales. La question des approvisionnements en matières premières est particulièrement prégnante pour le BTP, notamment pour déployer les projets d'aménagement franciliens actuels, qui se révèlent d'une ampleur inédite.

Largement présent en Île-de-France, le secteur agricole évolue rapidement aussi, épaulé par la Région, pour tendre vers une production alimentaire plus sobre et plus vertueuse. Emblématiques de l'Île-de-France, les filières culturelles, touristiques et sportives participent également au changement des comportements et au partage de valeurs sociétales fondamentales à la transition vers une économie circulaire. Relever ces défis repose sur une capacité à innover pour agir et penser différemment demain. C'est pourquoi l'implication du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur en est aussi l'un des leviers majeurs.

Au-delà de ce soutien apporté aux acteurs économiques, et dans un objectif d'exemplarité, la Région engage aussi sa propre responsabilité et met en œuvre des missions concrètes en matière d'économie circulaire.





© Lisa Jacquemin-Briand

Mobiliser et accompagner les entreprises vers un modèle économique résilient

Formidable source d'innovation, l'économie circulaire améliore la compétitivité des entreprises de façon durable et constitue une opportunité de relance industrielle et verte. Elle est par ailleurs au cœur du projet des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). La Région accompagne ces différents acteurs pour réconcilier les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux, via l'économie de la fonctionnalité, l'écoconception, le reconditionnement ou le remanufacturing et les circuits d'approvisionnement locaux.



© Marie Moroté

Conclusion d'un cadre d'engagement « Gestion économe de la ressource »

La Région prévoit de définir des objectifs et des actions concrètes avec les filières stratégiques du territoire pour qu'elles intègrent les principes de l'économie circulaire dans leurs process de production. Sept grandes filières sont concernées : aéronautique, spatiale et défense ; agricole, agroalimentaire et sylviculture ; automobile et mobilités ; numérique ; santé ; tourisme, sports, loisirs ; ville durable.

Accompagnement grâce au « Pack Relocalisation »

Par ce dispositif, la Région accompagne des entreprises pour favoriser

leur implantation en Île-de-France et mobilise les aides régionales PM'up. Elle soutient ainsi la production et donc l'utilisation de ressources locales, et l'intégration de matières premières issues du réemploi et du recyclage (MPIR).

Financement de 100 entreprises basées sur les principes de l'économie circulaire



D'ici 2025, la Région financera 100 entreprises dont les modèles répondent aux enjeux de l'économie circulaire : privilégier l'usage plutôt que la vente, promouvoir l'économie collaborative et le partage, développer l'écologie industrielle et territoriale,

créer des circuits d'approvisionnement locaux pour les matières premières, préserver les ressources. Pour en savoir plus sur les aides aux entreprises : <https://www.iledefrance.fr/aides-entreprises>

» RENAULT CRÉE LA PREMIÈRE USINE EUROPÉENNE DÉDIÉE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE LA MOBILITÉ À FLINS (YVELINES)



Avec le soutien de la Région, le Groupe Renault crée la première usine européenne d'économie circulaire dédiée à la mobilité à Flins (Yvelines). Cette usine devrait voir le jour en 2024. Nommée Re-Factory, elle s'articulera autour de quatre pôles d'activité, avec chacun leur spécialité :

- Re-Trofit : pour allonger la durée de vie des véhicules et de leurs usages grâce à une gestion efficiente des flux de réutilisation de pièces et matières sur un même site.
- Re-Energy : pour renforcer la collecte des batteries de véhicules électriques, pour les préparer à leur seconde vie, et développer des systèmes de stockage portables ou mobiles.

- Re-Cycle : pour continuer d'augmenter les matériaux recyclés intégrés dans la production de véhicules neufs, tout en réduisant les coûts d'approvisionnement et l'impact sur les ressources.

- Re-Start : un incubateur de start-up et de partenaires, ainsi qu'un pôle universitaire et de formation, pour renforcer la spécialisation des métiers présents au sein de la Re-Factory.

Elle s'appuiera pour cela sur un large réseau de partenaires multisectoriels : start-up, partenaires académiques, grands groupes, collectivités locales...

Sensibilisation des entreprises et des artisans à l'économie circulaire

La Région contribue à l'information et à la formation des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs : start-up et jeunes entrepreneurs avec le programme Pépite Start'up et les Entrep'en Île-de-France ; entreprises bénéficiaires des aides régionales avec le PRBC (Paris Region Business Club) ; entreprises de taille intermédiaire grâce au club ETI ; grands groupes avec le C3D (Collège des directeurs du développement durable).

Le Club francilien de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (Club EF&DD) crée et anime une communauté d'acteurs engagés dans l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Et 150 artisans sont accompagnés dans leur démarche de substitution de matériaux.

Aide à l'écoconception

D'ici 2025, la Région soutiendra 200 entreprises dans leurs démarches d'écoconception et leur recours au design. Objectif : faire de l'Île-de-France une région leader en écoconception. Au rang des engagements concrets, les entreprises peuvent ainsi bénéficier des aides de la gamme UP, le Hub du design diffuse les bonnes pratiques en design circulaire, et la Région promeut les concours de design et formations en écoconception.

100

entreprises porteuses de nouveaux modèles de production et/ou de consommation responsable et circulaire seront financées d'ici 2025.

Aides à l'économie sociale et solidaire, un maillon essentiel de l'économie circulaire

Maillons essentiels de l'économie circulaire, les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont épaulées par la Région pour se professionnaliser et renforcer leur modèle. Elles peuvent ainsi bénéficier d'aides régionales, sous forme de conseil ou de financements. Et une boîte à outils soutient les collectivités pour développer les structures de l'ESS.

Accompagnement des bassins d'emploi vers l'écologie industrielle et territoriale



D'ici 2025, la Région accompagnera les 25 bassins d'emplois dans leur démarche d'écologie industrielle nommée « Les déchets des uns sont les ressources des autres ». Ils peuvent aussi participer à un atelier pour comprendre comment soutenir les entreprises de l'ESS et de l'économie circulaire sur leur territoire.

>> L'ACCÉLÉRATEUR ESS : UN DISPOSITIF POUR CHANGER D'ÉCHELLE POUR LES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



La Région Île-de-France, dans le cadre de sa politique de développement de l'économie sociale et solidaire, et HEC Paris ont mis en place un dispositif d'accompagnement de deux ans pour des entreprises de l'ESS en phase de changement d'échelle, l'Accélérateur ESS, lancé en 2018. L'objectif : accompagner vers la réussite les dirigeants qui souhaitent démultiplier leur impact économique, social et environnemental en leur

proposant de bénéficier d'un programme conçu sur mesure pour répondre à leurs défis. Six structures de l'économie circulaire (Cedre, Ecodair, Eqosphere, Moulinot, La Reserve de Arts, Lemon tri) ont été lauréates des deux premières promotions. Pour en savoir plus : <https://www.hec.edu/fr/faculte-et-recherche/centres/innovation-entrepreneurship-center/agir/accelerateur-ess>

Développer les productions locales et réduire le gaspillage alimentaire

Pour limiter la dépendance régionale aux produits importés, et produire une alimentation saine, de qualité et accessible à tous, l'Île-de-France doit augmenter ses productions agricoles et alimentaires locales, favoriser la régénérescence des sols franciliens et réduire le gaspillage alimentaire. Des impératifs qui nécessitent des changements de modes de consommation, de distribution et de production.

Promotion des circuits courts et lutte contre le gaspillage



La Région s'est fixé deux objectifs prioritaires : rapprocher les Franciliens de leur alimentation et des productions locales, et réduire le gaspillage alimentaire. Elle soutient les actions qui y contribuent, notamment à travers le Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire qui mobilisera près de 1 milliard d'euros d'ici 2030 pour relocaliser l'alimen-

tation francilienne. Elle accompagnera la Chambre d'agriculture pour concevoir et mettre en œuvre une plateforme numérique de type market place. Objectif : valoriser et diffuser les produits agricoles bruts d'origine francilienne. Les cuisines des lycées seront équipées de matériels qui permettront de réduire le gaspillage alimentaire : fours, cellules de refroidissement, légumerie... Un Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire (REGAL) va être créé pour mobiliser les acteurs de la chaîne alimentaire d'un territoire, faciliter l'émergence de projets innovants et le partage des bonnes pratiques.

Soutien au tri à la source et au retour au sol des biodéchets



La Région apporte son aide aux projets de prévention et de valorisation des biodéchets. Elle soutient également les politiques locales de déploiement de composteurs domestiques, collectifs ou de quartiers, avec notamment la création du « Réseau compost citoyen Île-de-France ». Pour en savoir plus : <http://reseaucompost.blogspot.com/>



Dans le cadre du plan méthanisation de 2019, elle pilote le collectif PROMÉTHA, qui réunit les acteurs régionaux de la méthanisation afin d'augmenter les quantités de digestat issues de la méthanisation pour retour au sol.

Accompagnement des projets de boucles locales circulaires et d'agriculture urbaine



Afin de développer des circuits d'approvisionnement locaux et l'agriculture urbaine, la Région accompagne les sites, projets et territoires qui souhaiteraient expérimenter l'approvisionnement en matières premières locales. Elle épaula également vingt projets d'agriculture urbaine par an par le biais de son dispositif de soutien à l'agriculture urbaine et périurbaine professionnelle. Pour en savoir plus sur les

conditions d'éligibilité : <https://www.iledefrance.fr/agriculture-urbaine>

Développement de l'économie circulaire dans les espaces naturels, agricoles et forestiers

La Région s'est fixé pour objectif, par l'intermédiaire de l'AEV (Agence des espaces verts), de composter *in situ* 100 % des déchets verts dans les espaces naturels, agricoles et forestiers où l'apport de compost est nécessaire. Elle sensibilise également les visiteurs des espaces naturels à la prévention et au tri des déchets, à l'économie circulaire et à l'écoconsommation. Face à l'enjeu de la gestion de l'eau, l'expérimentation d'un système de récupération des eaux pluviales et de ruissellement sera menée dans l'écoquartier de Montjean (Val-de-Marne).

>> GÉNÉRALISER LES ACTIONS ANTI-GASPI DANS LES LYCÉES

La Région accompagne les lycées dans la mise en place de leurs actions d'éco-exemplarité et notamment de lutte contre le gaspillage alimentaire. Un livret de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées a été envoyé à l'ensemble des établissements afin de leur fournir des solutions leur permettant de mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire avec l'appui des collectivités locales. Bilan :

- 130 projets de lutte contre le gaspillage alimentaire réalisés depuis 2011 par les services de la Région.
- 158 bars à salades financés depuis 2016 pour un montant de 2 226 441,00 €
- 77 cellules de refroidissement financées depuis 2016 pour un montant de 587 682,00 euros.

Pour aller plus loin, la Région identifie les sources de gaspillage alimentaire à l'aide d'un questionnaire envoyé aux établissements et aux élèves. Les informations récoltées serviront à mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sur l'ensemble des lycées en 2022 grâce aux techniques issues des sciences comportementales afin de trouver des moyens de changer les comportements en la matière.

Objectif : réduire de

60%

le gaspillage alimentaire et multiplier par 5 la part de produits locaux dans les assiettes des Franciliens d'ici à 2030.

Aménager et construire avec une logique circulaire

Face à la raréfaction des ressources et à la dépendance croissante de la Région pour son approvisionnement en matériaux nécessaires au secteur du BTP, les modèles d'aménagement, de construction et de gestion du foncier doivent faire l'objet d'une nouvelle approche basée sur le « cycle de vie » du bâtiment. En privilégiant la réhabilitation à la construction, en limitant l'étalement urbain, en réemployant ou biosourçant les matériaux, en recyclant les déchets et en optimisant l'utilisation des espaces.



© Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike Format (CC BY-NC-SA)

Conclusion d'un Pacte régional de la construction et de l'aménagement circulaires

La Région, l'ADEME et l'État souhaitent mobiliser les grands maîtres d'ouvrage et les acteurs de l'aménagement et de la construction autour d'un Pacte d'engagements et d'actions qui contribueront au développement de l'économie circulaire.

Un appel à projets « ÉCO-Circ BTP Île-de-France »



La Région lance en 2022 l'appel à projets « ÉCO-Circ BTP » à destination des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, entreprises du BTP et de gestion des déchets pour faire émerger les initiatives de conception circulaire innovantes et créer des filières franciliennes de recyclage et de réemploi dans le BTP.

Soutien à la formation et facilitation des retours d'expérience

Afin d'accélérer l'émergence de l'économie circulaire dans le BTP, la Région

soutient Ekopolis, un pôle de ressources francilien pour l'aménagement et la construction durables. Il anime un réseau de professionnels, développe des formations et produit des ressources documentaires accessibles sur sa plateforme numérique. Des rencontres, des groupes de travail et un événement régional seront organisés afin de toucher un public élargi et de faciliter les échanges entre les acteurs franciliens.

Carnet pratique et memento « Économie circulaire et aménagement »

En partenariat avec la Région, l'Institut Paris Region a réalisé au premier semestre 2021 un carnet pratique « Aménagement et économie circulaire ». Il a pour objectif de favoriser l'intégration de l'économie circulaire depuis la rédaction des documents d'urbanisme jusqu'à la réalisation des opérations de construction ou d'aménagement. Ce document regroupe des fiches « retours d'expérience » autour de quatre grandes thématiques : la construction, la déconstruction, la production de matériaux et l'économie des ressources. Pour le consulter : <https://www.institutparis-region.fr/nos-travaux/publications/batir-lamenagement-circulaire/>.

➤ GÉRER LE CYCLE DE VIE DU FONCIER

La gestion du cycle de vie du foncier doit permettre à la fois d'éviter l'apparition de friches urbaines et de limiter l'urbanisation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Parce qu'un même espace remplira plusieurs fonctions successives au cours de son exploitation, la conception des ouvrages et des bâtiments doit donc anticiper l'évolution de leurs usages pour s'y adapter, dans une démarche prospective. Elle doit aussi intégrer des phases de régénération des sols, afin d'en préserver les ressources et de laisser aux écosystèmes le temps de se développer. À long terme, la gestion du cycle de vie du foncier a ainsi pour objectif de ne pas compromettre la reconversion des espaces, et de ne pas produire de friches industrielles de façon non maîtrisée.

Il sera complété par des mémentos pratiques pour guider pas à pas les différents acteurs (services d'urbanisme des communes, maîtres d'œuvre...) dans les principales étapes d'intégration des aspects d'économie circulaire dans leurs démarches quotidiennes (rédaction d'un PLUi, avis sur un permis de construire...)

Organisation de deux appels à manifestation d'intérêt «Reconquérir les friches» et «Soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire»

Au travers de l'AMI «Reconquérir les friches», qui propose deux sessions

par an, la Région accompagne les collectivités qui reconvertisent des sites actuellement en friche. L'enjeu : contribuer à l'objectif «zéro artificialisation nette», qui vise à protéger la biodiversité

23 Mt/an

C'est la quantité des déchets issus des chantiers franciliens qui ont été traités dans des installations, soit 65% des déchets traités en Île-de-France. Avec le chantier du Grand Paris, la quantité de déchets à traiter devrait augmenter en moyenne de 10 Mt/an jusqu'en 2030.

en limitant l'étalement urbain. Pour en savoir plus : <https://www.iledefrance.fr/reconquerir-les-friches-franciliennes>

De plus, l'AMI régional «Soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire» sélectionne deux fois par an puis subventionne des projets d'occupation provisoire de fonciers. Ils porteront sur le développement économique local, l'agriculture urbaine ou l'économie circulaire. Pour en savoir plus : <https://www.iledefrance.fr/soutien-aux-initiatives-durbanisme-transitoire-O>

Promotion de la réhabilitation des sols

Pour favoriser le retour des éléments nutritifs au sol sur les sites gérés par





© Tarik Yarié

l'Agence des espaces verts (AEV), la Région mène des expérimentations concrètes. À la Butte-Pinson, à Montmagny (95), les substrats issus de remblais seront utilisés pour des plantations. Les fertilisants organiques seront testés dans les travaux d'aménagement et pour la réhabilitation des sols sur les sites de la Butte du Parisis (Orgemont) et de la Butte-Pinson au nord de Paris. La valorisation des déblais et remblais du Grand Paris sera également développée à Précy-sur-Marne (77) et sur la Butte du Parisis (carrière de Corneilles-en-Parisis (95)).

» RÉEMPLOYER ET RÉUTILISER LES MATÉRIEAUX DU BTP

Les initiatives se multiplient pour utiliser des matériaux issus du réemploi ou du recyclage dans les projets d'aménagement et de construction. Elles incluent des entreprises proposant des produits innovants, comme des briques de terre crue produites à partir de déblais (projet Cycle terre) ou des acteurs qui développent des lieux de préparation et de revente de matériaux issus du réemploi (REAVIE). Des maîtres d'ouvrage

prennent aussi part, en faisant le choix d'utiliser ces matériaux et en intégrant des critères en faveur de l'économie circulaire dans leur cahier des charges. Les éventuels freins réglementaires ou techniques peuvent être levés dès lors que la volonté du maître d'ouvrage est affirmée et partagée avec l'ensemble des acteurs du projet : architecte, maître d'œuvre, bureau de contrôle, entreprises...

Développer l'économie circulaire dans la culture, le sport et le tourisme

Tourisme, culture et sport jouent un rôle économique prépondérant en Île-de-France. Malgré leur diversité et leur large périmètre d'activité, ces secteurs d'activité partagent des enjeux communs pour tendre vers un modèle plus écoresponsable, dans une logique d'économie circulaire. Avec le soutien de la Région, tous évoluent vers le zéro déchet grâce à l'écoconception, l'allongement de la durée d'usage, les achats durables, la programmation engagée et l'amélioration de la gestion de leurs déchets.



© Recyclerie sportive

TOURISME

Signature d'un Pacte régional de tourisme circulaire

Dans le cadre du Pacte « tourisme circulaire », la Région et les acteurs franciliens du tourisme engageront des actions qui viseront à évoluer vers un tourisme plus écoresponsable et à réduire les déchets produits par les touristes.

Un film de fiction peut générer jusqu'à

15 tonnes

de décors qui seront jetés, ce qui représente en moyenne 1/5 de l'impact d'un tournage.

Un kit « zéro déchet » pour les touristes

Le Comité régional du tourisme (CRT) et la Région proposeront un kit « zéro déchet » destiné aux touristes arrivant en Île-de-France. Gourde, gobelet réutilisable, cendrier de poche, sac cabas, etc. écoconçus pourront y être intégrés.

Diffusion de bonnes pratiques de réduction et valorisation des déchets



Le CRT mène des actions de sensibilisation et mobilisation ciblées. Pour cela, dix sites touristiques pilotes de l'économie circulaire vont être mobilisés. Par ailleurs, un module de sensibilisation des professionnels pour réduire et valoriser les déchets sera créé, ainsi qu'un contrat de filière « rencontres d'affaires et événementielles » et des parcours touristiques respectant les principes de l'économie circulaire.

UN EXEMPLE D'ACTION CONCRÈTE

La Région offre un « bonus » aux tournages qui réduisent leur impact environnemental. En 2019, 7 tournages ont été soutenus, dont la série « Baron noir ».

La Région a aussi financé le projet collaboratif Circul'Art en 2017. Il a mis en réseau plus de 70 acteurs de l'audiovisuel et du spectacle vivant francilien pour partager leurs expériences et concevoir un guide de bonnes pratiques en matière de gestion de déchets.

La Région soutient également le projet de l'association Ressac, qui vise à structurer et accompagner le déploiement des projets liés au réemploi dans le secteur culturel francilien.

Participation au projet européen COSME pour un hébergement touristique durable

En partenariat avec l'Institut Paris Region, la Région soutient le projet européen COSME, qui a pour objectif de renforcer la compétitivité et le déve-

loppement durable des entreprises européennes. Une vingtaine d'entreprises du secteur de l'hébergement touristique sont ainsi accompagnées dans l'adoption de solutions durables et l'obtention de certifications environnementales. Ce projet propose également un cadre de partage des bonnes pratiques avec les pays partenaires.

CULTURE

Élargissement du bonus environnemental



La Région intègre progressivement la démarche écoresponsable comme critère d'éligibilité au fonds de soutien du cinéma et de l'audiovisuel. Elle souhaite ainsi élargir le bonus environnemental actuellement accordé aux tournages et à tous les types de projets culturels qu'elle soutient, en commençant par les événements et festivals.

Lancement du projet Circul'art 2 pour inciter les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel à écoconcevoir les décors et réduire les déchets

Afin d'encourager l'adoption d'une démarche régionale globale, la Région soutient Film Paris Region, qui coordonne le projet Circul'art 2 pour apporter aux professionnels de l'image et du spectacle vivant des outils leur permettant d'améliorer leurs pratiques en matière d'écoproduction. Parmi ces outils figurent des supports de communication pour fluidifier l'information et valoriser les ressources disponibles. Une expertise concernant l'état des pratiques et les points d'appui pour engager des évolutions en matière d'écoresponsabilité en décoration est proposée. Les acteurs de la filière image peuvent bénéficier d'une aide à la décision pour s'engager vers plus d'écoresponsabilité. Un projet pilote sera mis en œuvre sur un plateau de tournage en Île-de-France en 2021-2022 pour mesurer les résultats des recommandations appliquées.



Soutien à la création de ressourceries culturelles

Après la Réserve des arts à Pantin et La Ressourcerie du spectacle à Vitry, une troisième ressourcerie culturelle, la Ressourcerie du cinéma, est en projet à Montreuil, elle aussi soutenue par la Région. Ces structures sont spécialisées dans le réemploi de matériaux destinés aux professionnels du secteur culturel et de l'audiovisuel. Au-delà de ces trois projets, la Région entend poursuivre son accompagnement et son soutien aux projets d'économie circulaire dans le secteur culturel.

Installation de boîtes à livres

En 2021, une centaine de boîtes à livres seront déployées dans les gares franciliennes, dans le cadre d'un partenariat entre la Région et la SNCF. Le Budget participatif, écologique et solidaire de la Région Île-de-France pourra aussi financer l'installation des boîtes à livres dans les communes franciliennes.

SPORT

Développement de l'économie circulaire et du sport « zéro déchet »

À travers les conventions de la pratique sportive signées avec la Région, les fédérations, ligues et comités sportifs sont consultés pour sensibiliser les dirigeants de clubs et les licenciés à modifier leurs comportements, et favoriser le don d'équipements et de matériels entre clubs. Dans le cadre des nouvelles conventions, les ligues et comités sportifs régionaux bénéficiaires devront promouvoir les comportements écoresponsables au sein de leurs structures et auprès de leurs clubs affiliés. La ligue ou le comité fournira un bilan d'étape de la mise en place des nouvelles conventions fin 2022.

Au sein du Comité régional olympique et sportif d'Île-de-France (CROSIF), un référent économie circulaire accompagnera la formation des clubs.

Toutes les actions soutenues devront être, de manière générale, vecteur des bonnes pratiques relevant de l'économie circulaire, du zéro déchet, et du bas carbone notamment en vue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Implication des îles de loisirs pour l'économie circulaire

En collaboration avec la Région, chacune des 12 îles mettra en œuvre un plan d'action pour réduire et valoriser les déchets produits sur son site : compostage de proximité et communication à destination des visiteurs et employés. Elles pourront également s'engager à ne plus utiliser de plastiques à usage unique et à déployer des circuits d'achats responsables avec le soutien de la Région.

Soutien de l'allongement de la durée de vie des matériels sportifs

En coordination avec le déploiement de la filière responsabilité étendue des producteurs (REP) en 2022, la Région soutiendra la création de recycleries et ressourceries spécialisées dans les équipements sportifs, ainsi que des « repair cafés » et des ateliers de réparation. Des actions de sensibilisation à l'échelle régionale favoriseront l'achat d'équipements et de matériels sportifs réemployés, refabriqués, recyclés et écoconçus.



Impliquer la recherche et l'enseignement supérieur pour innover

La transition vers l'économie circulaire nécessite de développer des technologies et des matériaux innovants, et de renforcer les savoir-faire industriels. Pour cela, la Région soutient les travaux des centres de recherche, afin d'ouvrir la voie aux solutions porteuses d'avenir. Elle s'engage également auprès des étudiants et des établissements d'enseignement supérieur pour y déployer des démarches circulaires.



© Julien Pebré / MYOP

Création d'une « Mine urbaine »



Au sein de la future « Mine urbaine » créée par la Région, des chimistes des matériaux, des ingénieurs et des économistes coopéreront pour développer des procédés de recyclage des matières stratégiques, intégrer des matières recyclées dans la conception de nouveaux produits, et élaborer de nouveaux modèles économiques

pour structurer la filière. Ce projet permettra d'exploiter les gisements de déchets urbains, qui contiennent de nombreux matériaux recyclables, dont des métaux rares, indispensables à la fabrication des équipements de demain. Il s'inscrit pleinement dans le contexte d'épuisement des ressources naturelles, de relocalisation et de nécessité d'accroître notre souveraineté en matières premières.

Implication des campus dans les enjeux circulaires

Les présidents d'université, le CROUS et les associations universitaires (REFEDD) vont se mobiliser pour mettre en place des actions en s'inspirant du guide « Économie circulaire et zéro déchet : vers un campus responsable ». Des partenariats entre la Région, les associations universitaires et des acteurs de l'économie circulaire seront noués afin de favoriser le réemploi dans les résidences universitaires, et des défis, trophées et une charte « Universités circulaires » seront conçus. Un cycle d'information et d'échanges d'expérience se tiendra à la Maison d'Île-de-France de la Cité internationale universitaire de Paris. Et les principes de l'économie circulaire seront intégrés au guide

COMMENT LA SCIENCE PEUT AIDER À FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS DE TRI DES DÉCHETS ?

Le laboratoire LÉGO (Laboratoire d'économie et de gestion de l'Ouest), qui étudie les applications de la psychologie sociale à la prévention des déchets, et la société parisienne Terravox ont initié un travail de recherche sur les comportements de tri. Les résultats de cette étude, financée par la Région, seront disponibles en 2022. Ils permettront de mieux cibler les territoires, d'identifier ce qui influence le geste de tri et d'achat, d'expérimenter des techniques de sensibilisation et d'évaluer l'impact des campagnes de communication.

« Construction durable bâtiment universitaire » pour les futures opérations de déconstruction et rénovation de l'immobilier universitaire.

LUNIVERCEL : UNE DÉMARCHE LOCALE ET COOPÉRATIVE QUI LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE

LuniverCel est une ressourcerie installée sur le campus de l'Université Paris Nanterre. Cette association propose un lieu d'échange et de partage d'objets de seconde main, dans un principe de gratuité, donc accessible à tous.

Les 8 engagements de la Région Île-de-France

Parce que ses initiatives rayonnent sur celles de ses parties prenantes, la Région se positionne comme un acteur précurseur en matière d'économie circulaire. En tant que maître d'ouvrage et administration, elle doit placer chacune des actions qu'elle mène sur son territoire sous le signe de l'exemplarité.

ENGAGEMENT

1

Donner une visibilité augmentée du budget dédié à l'économie circulaire

- Identifier dans un Jaune budgétaire « économie circulaire » la contribution de chacune des politiques régionales en faveur de l'économie circulaire.

ENGAGEMENT

2

Mobiliser l'ensemble des politiques régionales pour veiller à l'intégration des principes de l'économie circulaire

- Réviser les schémas portés par la Région : le schéma régional de développement économique de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII) pour lutter contre le gaspillage et développer l'économie circulaire ; le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) ; le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) ; le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIFE) ; le schéma régional climat air énergie (SRCAE).

ENGAGEMENT

3

Être un maître d'ouvrage circulaire exemplaire

- Réaliser un diagnostic ressources avant toute restructuration et déconstruction pour détecter les possibilités de réemploi ou recyclage et définir des indicateurs de suivi.
- Mettre systématiquement en œuvre un diagnostic déchets sur tous les chantiers de lycées pour éviter l'enfouissement de tout déchet valorisable.
- Céder 100 % des bâtiments modulaires en vue de leur réemploi après reconditionnement d'ici 2025.
- Réaliser dix opérations de construction ou démolition selon une logique d'économie circulaire d'ici 2022.
- Lancer, avec Île-de-France Construction durable, un think tank « Économie circulaire » pour la construction et la rénovation circulaire d'équipements publics.





Avoir une restauration collective exemplaire



- Approvisionner 100% des lycées franciliens avec des produits locaux dont 50% biologiques d'ici 2024.
- Disposer d'une plateforme de référencement des producteurs franciliens et d'un cahier des charges pour contractualiser avec eux et les intégrer dans la centrale d'achat régionale.
- Engager 100% des lycées franciliens dans des actions anti-gaspillage et de tri à la source des biodéchets d'ici 2023.



Renforcer sa gestion circulaire des équipements usagés



- Actualiser les procédures et modes de gestion du cycle de vie des équipements selon une hiérarchie définie : maintenance/réparation, transferts entre établissements, réemploi ou réutilisation, revente, recyclage ou prise en charge par un éco-organisme.



Intégrer dans ses achats les principes d'économie circulaire



- Intégrer des critères circulaires et environnementaux à 30% des marchés d'achats de la Région en 2021.
- Généraliser la démarche circulaire dans les achats : diagnostic et analyse du besoin, planification et anticipation, référencement de fournisseurs, recours à l'économie de fonctionnalité.



Sensibiliser ses agents à l'économie circulaire



- Organiser un cycle de sensibilisation aux enjeux de l'économie circulaire en partenariat avec l'Institut Paris Region.
- Organiser des réunions d'information, mettre en place des signalétiques, réaliser des expositions pour les agents du siège.



Mobiliser la coopération européenne en faveur de l'économie circulaire

- Inscrire l'économie circulaire dans le Programme opérationnel 2021-2027 du Fonds européen de développement régional (FEDER).
- Partager expériences et bonnes pratiques dans le cadre d'un événement organisé par la Région avec des participants provenant de toute l'Europe afin de renforcer les capacités des régions européennes et soutenir leurs politiques publiques en matière d'économie circulaire.



© Getty Images/iStockphoto



Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr
www.europeidf.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**

 **iledefrance**



CONTACT :

Service Économie circulaire et déchets
Direction de l'Environnement
Pôle Cohésion territoriale
zerodechet@iledefrance.fr